

A blurred, grayscale image of a crowd of people walking, serving as a background for the logo. The logo consists of a red square with a smaller red square above its top-right corner, followed by the word "FIDAL" in a bold, black, sans-serif font.

FIDAL

Présentation du Cabinet

FIDAL : le plus grand cabinet d'avocats français

FIDAL en un clin d'oeil

LIDVE SU DU CILL O OSII

Date de création: 1922



Domaines d'activités:
Toutes les disciplines du
droit des affaires

CA 2012 : 312 M €

Effectif:

2 300 personnes dont 1
300 avocats et juristes

Nos clients

**Entreprises, secteur public et associatif,
professions libérales, particulier**

GESDOM © FIDAL

Informations publiques aux futurs adhérents ADIGIP

FIDAL : le plus grand cabinet d'avocats français

Un Cabinet international disposant d'un enracinement unique dans le tissu économique français

- L'une des caractéristiques de FIDAL réside dans sa large couverture du territoire français.
- Une Direction dédiée aux questions internationales.
- FIDAL peut s'appuyer en matière fiscale sur un réseau de correspondants établis dans 150 pays.



GESDOM © FIDAL

Informations publiques aux futurs adhérents ADIGIP

Notre présence unique dans le tissu économique français, et notre haut niveau de technicité alliés à notre qualité de service nous permettent d'accompagner **40 000 clients** composés :

- De grands groupes (FIDAL intervient auprès de 70% des entreprises du CAC 40)
- De PME
- De particuliers
- De collectivités publiques
- D'associations et d'organismes à but non lucratif

Nos clients bénéficient d'une relation de proximité avec nos avocats, présents dans 95 bureaux en France.

Cette proximité favorise un contact étroit et permanent, qui permet à nos professionnels :

- D'anticiper les attentes et de détecter les besoins
- D'avoir une connaissance approfondie des activités, du métier et du contexte de l'entreprise
- De développer et de proposer des solutions innovantes
- De faire preuve de disponibilité et d'implication

Pour répondre à l'ensemble des attentes de nos clients, nous mettons à leur disposition des équipes spécialisées aux compétences reconnues en matière de :

- Droit fiscal
- Droit des sociétés
- Droit social
- Droit du patrimoine
- Droit de la concurrence et de la distribution
- Droit de la propriété intellectuelle et des technologies de l'information
- Règlement des contentieux
- Droit public

Des techniques structurées au service des Avocats et du Client

De par sa taille, FIDAL dispose de Directions techniques structurées pour chacun de ses départements.

Elles **concourent aux évolutions juridiques du monde des affaires** (en lien permanent avec les pouvoirs publics et les institutionnels) et élaborent la doctrine technique du Cabinet, dans le souci d'apporter le support nécessaire à tous nos avocats dans les problématiques les plus complexes.

Cette Direction technique coordonne également les actions du Cabinet d'envergure nationale.

Présentation de l'équipe dédiée

- Un **groupe de travail pluridisciplinaire** (fiscal, société, judiciaire) inter-bureaux est déjà créé
- Une **équipe pluridisciplinaire** à Lyon rompue à la gestion sous mode « projet »
- Une collaboration avec les directions techniques
- La capacité à **mobiliser des ressources importantes** internes à FIDAL
- Pilotage du groupe par les Directeurs des Départements Contentieux de Paris – Neuilly sur Seine (Bruno BERGER-PERRIN) et de Lyon (Julie DEGENEVE et Damien MONTIBELLER), vos interlocuteurs privilégiés (voir leur CV ci-après)



Nom	<ul style="list-style-type: none">■ Julie DEGENEVE
Fonction	<ul style="list-style-type: none">■ Avocat Associé - Département Règlement des Contentieux à Lyon
Formation	<ul style="list-style-type: none">■ Maîtrise de droit des affaires, DEA de Droit Pénal des Affaires
Expérience – Domaines d'expertises	<ul style="list-style-type: none">■ Julie a rejoint le département Règlement des Contentieux de FIDAL en 2008 après avoir travaillé pendant 8 ans au sein du Cabinet LAMY, VERON & RIBEYRE à Lyon. Elle dirige une équipe de trois avocats qui se consacre au contentieux dans les domaines du droit immobilier, droit commercial, droit de la responsabilité et droit pénal des affaires.■ Julie assiste des prévenus et victimes devant, notamment, la Chambre économique et financière du Tribunal Correctionnel de Lyon.■ Elle traite des dossiers d'envergure nationale impliquant une collectivité d'interlocuteurs, notamment en droit du transport.■ Julie est membre du Pôle « Gestion de Crise » du Cabinet FIDAL, qui intervient aux côtés des entreprises confrontées à des crises d'ordre économique, social et pénal...



Nom

■ **Damien MONTIBELLER**

Fonction

■ Avocat Sénior – Département Règlement des Contentieux à Lyon.

Formation

■ Master de droit privé, carrières judiciaires – Diplôme d’Etudes Judiciaires.

**Expérience –
Domaines
d’expertises**

- Damien a rejoint le cabinet FIDAL en mars 2009 après avoir travaillé à la 1^{ère} Chambre de la Cour d’Appel de Lyon.
- Il est spécialisé dans la gestion des contentieux commerciaux, industriels et immobiliers.
- A ce titre, il intervient dans le cadre de procédures d’expertises judiciaires techniques et complexes.
- Il dispose d’une expérience significative dans le traitement de litiges collectifs impliquant des procédures multiples.



Nom	<ul style="list-style-type: none">■ Bruno BERGER-PERRIN
Fonction	<ul style="list-style-type: none">■ Avocat Associé Directeur national du Département Règlement des Contentieux
Formation	<ul style="list-style-type: none">■ DES de Droit Privé Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
Expérience	<ul style="list-style-type: none">■ Avocat depuis 1973 Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine Ancien Membre du Conseil National des Barreaux Ancien Président de la Fédération des Barreaux d'Europe
Domaines d'expertise	<ul style="list-style-type: none">■ Contentieux du Droit des Affaires■ Entreprises en difficulté

- Identification préalable des souscripteurs (fiche de renseignements avec coordonnées détaillées, mandat de représentation, dossier de souscription) ;
- Intégration des souscripteurs dans l'Association ADIGIP ;
- Echanges réguliers avec le bureau de l'Association ;
- Gestion du flux d'informations : serveur électronique dédié ADIGIP,

Présentation de notre offre de défense

- **Deux axes de défense judiciaire:**
 - **Au pénal** : dépôt d'une plainte envisagé devant le Procureur de la République compétent pour les infractions pénales présumées ;
 - **Au civil** : action en responsabilité contre les CGPI / GESDOM / DIANE / Assureurs Responsabilité civile.

Il existe des **présomptions de commission d'infractions** à l'égard de la société GESDOM et de son dirigeant.

Un **dépôt de plainte** auprès du Procureur de la République compétent est envisagé pour le compte des clients ayant mandaté le cabinet FIDAL, *sous réserve d'une étude approfondie des éléments du dossier.*

- **Personnes visées** : GESDOM, DIANE et les CGPI ayant proposé le montage
- Une mise en demeure préalable sera adressée aux sociétés ou aux opérateurs concernés pour cristalliser vos demandes et ouvrir à d'éventuelles négociations avec les intéressés
- Une **assignation en justice** sera délivrée aux personnes visées afin de mettre en jeu la responsabilité civile des sociétés GESDOM, DIANE et les Conseils en gestion de patrimoine indépendant.

Proposition d'honoraires

- Les critères de détermination de nos honoraires :
 - Souci partagé de **mutualiser les coûts**
 - **Honoraires forfaitisés** en fonction du nombre de clients qui feront appel à notre Cabinet :
 - de 200 inclus / de 200 à 500 / + de 500
 - Honoraires basés sur **le montant le plus élevé de vos investissements**
 - Application, en plus de l'honoraire forfaitisé, d'un honoraire de résultat calculé en fonction d'un pourcentage des gains obtenus devant la juridiction. Cet honoraire de résultat ne concernera que les souscriptions les plus importantes (pour les plus petits souscripteurs, FIDAL consent à n'appliquer que l'honoraire forfaitaire)

- Éléments relatifs à nos honoraires :
 - Les montants s'entendent **HT**.
 - Les **frais et débours de procédure** (signification d'assignation par voie d'huissier, timbres fiscaux, frais d'enrôlement, ainsi que les frais de déplacement devant la juridiction...) **seront facturés en sus**, répartis entre les demandeurs à une même procédure afin de limiter les coûts.

Par expérience, nous veillons à assurer la plus **stricte confidentialité** dans la gestion de ce dossier.

Une offre plus complète sera adressée aux adhérents ADIGIP qui mandateront le Cabinet FiDAL.

Comment nous mandater ?

Donner mandat au Cabinet FiDAL

1^{re} étape : Adhérer à l'association ADIGIP pour bénéficier des tarifs négociés réservés aux adhérents.

La page d'inscription à l'association :

http://www.adigip.info/a/procedure_adhesion

Pour contacter l'association :

<http://www.adigip.info/a/contact>

2^e étape : Vous trouverez sur le site de l'ADIGIP une présentation détaillée de nos interventions, nos conditions tarifaires ainsi que les lettres mission pour nous mandater.

Nous vous remercions pour votre confiance